COMMUNE DE GIEZ

Plan d'affectation communal

1:5'000

Enquête publique

Septembre 2020

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du : au:

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général dans sa séance du :

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent :

La Cheffe du Département : Lausanne, le :

Entré en vigueur, le :

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

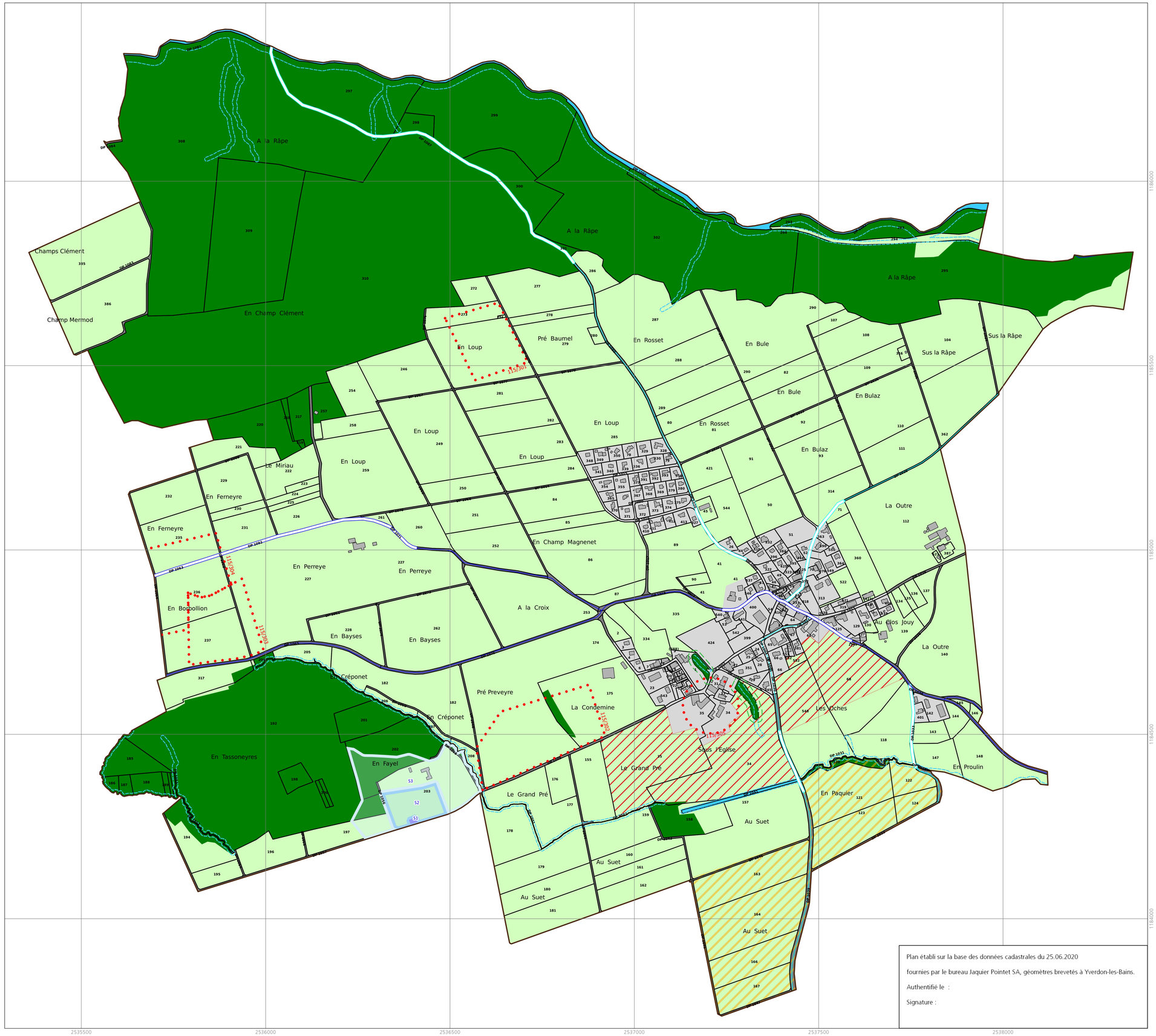

Plan établi sur la base des données cadastrales du 25.06.2020

fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :

Légende

Limite communale

Affectations

- Zone à bâtir 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT

Environnement

Zones de protection des eaux

- S1
- S2
- S3
- Espace réservé aux eaux

Patrimoine culturel

- Régions archéologiques (à titre indicatif)

Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance régionale, Tracé historique avec substance
- Importance régionale, Tracé historique
- Importance locale, Tracé historique avec substance
- Importance locale, Tracé historique

Patrimoine naturel

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)

Constatation de la nature forestière

- Limite forestière en zone à bâtir selon constatation de nature forestière du 12 décembre 2017
- Limite forestière hors zone à bâtir selon constatation de nature forestière du 12 décembre 2017
- Limite constructible à la lisière (10 mètres)